

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 24
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20241216-DCM_2024_12_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 16 décembre

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyrille GENEVRIER, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Angelo MANIERI, Cyril RONZE, Marine TOINON.

POUVOIRS : Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Marine TOINON à Françoise BUSALLI.

SECRETAIRE : Sébastien OLIVIER.

Délibération n°2024 12 02

**OBJET : ASSOCIATION SAINT ROMAIN DE FRANCE : SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE.**

Vu l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relative au contrôle sur les associations subventionnées,

Vu les activités organisées par l'association Saint Romain de France,

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt communal,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 euros, à l'association Saint Romain de France, section locale de Saint-Romain-le-Puy,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024, section de fonctionnement, chapitre 65, article 65748,
- autorise le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au versement de cette subvention exceptionnelle.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 18 décembre 2024
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Sébastien OLIVIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le: 20-12-2024
Publié ou Notifié
le: 20-12-2024